

DECRET N° 86-273 du 14 Juillet 1986

portant nomination du Camarade
DENONKPON C. Georges, Expert Comp-
table Agréé, en qualité de Commis-
saire aux Comptes auprès de la
Société Nationale de Commercialisa-
tion des Produits Pétroliers.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports
entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés
d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une
prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-501 du 17 décembre 1984 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme,
- VU le décret N° 85-58 du 21 février 1985 portant nomination
des Commissaires aux Comptes auprès des Sociétés et Offices
d'Etat sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme,
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
et du Ministre des Finances et de l'Economie,
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 Juillet
1986,

DECRETE

Article 1er. - Sont et demeurent rapportées en ce qui concerne
le Camarade Edmond DOSSOU-YOVO les dispositions de l'article
1er du décret N° 85-58 du 21 février 1985.

Article 2. - Le Camarade Georges C. DENONKPON, Expert Comptable
Agréé, est nommé deuxième Commissaire aux Comptes auprès de la
Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
(SONACOP).

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera communiqué et publié partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 14 Juillet 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Didier DASSI.-
Ministre intérimaire

Didier DASSI

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,

Soulé DANKORO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 4 CPC 4 PPC 2 MJIEPSP-
MCAT 8 Autres Ministères 13 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
DCCT-ONEPI 2 Gde Chanc 2 SONACOP 4 CCIB 2 UNB-FASJEP-ENA 6 BCP-
MPS 2 BN 4 DB-DCF-DTCP-DI 20 Intéressé 1 JORPB 1.-